

FORMULAIRE D'ADHÉSION A PAYFiP POUR LES TITRES ET RÔLES

Informations administratives	
Libellé de la collectivité	Communauté de Commune de Forez-Est – Service Eau
SIRET de la collectivité	20006589400319
Adresse de la collectivité	6 PLACE PAUL LARUE 42 110 FEURS
Courriel de la collectivité (adresse générique)	contact.eau@forez-est.fr

TITRE (1 client par protocole)		
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFIP
Moyens de paiement	Carte bancaire	Prélèvement
Paiement partiel ¹	Oui	Non
Délai de mise en ligne ²		
Produits paramétrés nativement ³	80 et 81	

ROLE (1 client par protocole)		
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFIP
Moyens de paiement	Carte bancaire	Prélèvement
Paiement partiel	Oui	Non
Délai de mise en ligne	60 jours	
Nature du ou des produits	Code recette ou Code Produit Local	
Ex : Eau et assainissement	EA1 ; EA2 ; EA6	

Données bancaires													
Identifiant Créancier SEPA (ICS)	F	R	4	0	Z	Z	Z	5	A	8	7	2	5

Je soussigné, Pierre VERICEL représentant légal de la Communauté de Commune de Forez-Est (CCFE) sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à Feurs le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant moyens de paiement

¹ Ne constitue pas un délai de paiement pour l'usager mais la possibilité de régler sa créance par deux moyens de paiements différents ou par deux personnes distinctes par exemple.

² Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum)

³ Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT qui édicte l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, désormais l'ensemble des imputations budgétaires doivent être nativement paramétrées (codes de regroupement 80 et 81).

